

compte du ministère. A titre de réciprocité, les pays partenaires octroient un nombre à peu près équivalent de bourses à des Canadiens, généralement par l'entremise de l'Association des universités et collèges du Canada.

Études canadiennes à l'étranger

Bien que, pour des raisons budgétaires, on ne se soit jusqu'alors efforcé de promouvoir les études canadiennes (enseignement, recherche et publications) que dans quelques pays : États-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Japon, Italie et Belgique, on a entrepris, en 1981, de favoriser ces études, grâce à une aide modeste, en Scandinavie, en Australie, en Irlande, en Autriche et aux Pays-Bas. La promotion des études canadiennes constitue le volet le plus important du programme de relations universitaires du ministère. Elle a pour but de susciter et de cultiver à l'étranger un intérêt particulier pour le Canada parmi les milieux influents et comporte divers aspects : possibilité d'acquérir une formation supplémentaire pour les universitaires envisageant de donner des cours nouveaux ou plus approfondis sur le Canada; appui limité à des conférences et à des séminaires sur le Canada organisés par des universités étrangères ou des établissements connexes; appui limité aux universités des pays cibles qui invitent des universitaires canadiens à donner, dans le cadre des études canadiennes, des conférences ou des cours sur le Canada; appui limité aux associations étrangères d'études canadiennes (aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, au Japon et en Italie); fourniture aux bibliothèques étrangères de livres et de publications de sociétés savantes ainsi que de tout autre matériel didactique devant servir à l'enseignement et à la recherche sur le Canada; enfin, aide aux universités étrangères désireuses de rassembler, à l'usage des établissements d'enseignement de leur pays, un matériel didactique sur le Canada. (Ceci vaut surtout pour les États-Unis et la Grande-Bretagne).

En 1981, ont été créées en Australie et en Irlande des associations d'études canadiennes constituées sur le modèle de celles qui existaient déjà aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, au Japon, en Italie et en République fédérale d'Allemagne. En juin, ces associations ont fondé, de concert avec leur homologue canadienne, le Conseil international des études canadiennes qui doit faire office de centre de documentation.

Échanges universitaires

Dans la mesure du possible, le ministère a continué d'encourager les échanges directs entre universités. Il a aussi prêté son appui au programme d'échanges avec la Chine qui touche 15 étudiants de part et d'autre. Enfin, l'échange annuel de chercheurs avec la France s'est poursuivi, ce programme étant désormais placé sous la responsabilité du Conseil national de recherches.

Conférences internationales et rencontres sur l'éducation

Le ministère, en collaboration avec les autres ministères et le Conseil des ministres de l'Éducation, a continué de promouvoir la participa-